



communiqué

N°:
No.: 92

LE 1 JUIN 1984

FONDATION ASIE-PACIFIQUE

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui qu'un projet de loi établissant la Fondation Asie-Pacifique du Canada a été déposé à la Chambre des communes le 31 mai. Cette mesure témoigne de l'importance vitale que le gouvernement accorde à la dimension trans-Pacifique des intérêts nationaux du Canada.

Le projet de loi concrétise l'initiative prise par le gouvernement à l'occasion du Discours du Trône de décembre dernier de faciliter la création d'une fondation Asie-Pacifique afin d'engager davantage le Canada dans son rôle de nation du Pacifique.

La présentation de ce projet de loi constitue une nouvelle étape du renforcement des liens qui unissent le Canada avec une région qui, comme on l'avait souligné il y a plus de dix ans dans le document Politique étrangère au service des Canadiens, offre un grand défi et d'énormes possibilités. Un des objectifs fondamentaux de la Fondation sera d'amener les Canadiens et les populations des pays de la région de l'Asie et du Pacifique à mieux se comprendre et se connaître. Elle encouragera par ailleurs les initiatives novatrices qui s'inscriront dans le cadre des programmes d'affaires et d'orientation, des programmes d'information et de publications, des affaires publiques, des programmes culturels, ainsi que des activités d'éducation et de formation.

La Fondation aura également pour rôle de consolider l'engagement du Canada vis-à-vis du dialogue Nord-Sud. D'autre part, ses activités resserreront notre coopération avec les pays en développement et nouvellement industrialisés de cette région.

Le projet de loi est fondé sur les recommandations du rapport présenté en janvier 1984 par le Comité fondateur présidé par M. John Bruk et concernant la structure, les activités et les objectifs éventuels d'une fondation. Ce Comité a en effet tenu de nombreuses consultations avec les gouvernements provinciaux et a recueilli les points de vue du secteur non gouvernemental, notamment du monde des affaires, des organismes d'aide et de la communauté universitaire en ce qui concerne la participation et l'appui futurs aux activités de la Fondation.

.../2

La Fondation sera financée grâce à des subventions du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et du secteur privé des affaires. La subvention initiale du gouvernement fédéral, qui ne financera pas d'autres programmes particuliers une fois amorcées les activités de la Fondation, sera de cinq millions de dollars octroyés sur une période de cinq ans, dont un million sera versé lors de la promulgation de la Loi.